

La caisse unique met en danger un modèle qui a fait ses preuves

Il y a 20 ans, 51,8 % de la population disaient oui à la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Une décision prise à une courte majorité, mais dont les résultats sont démontrés. En effet, les trois quarts de la population tirent un bilan positif de la LAMal, même si un des quatre objectifs de la loi n'a pas été atteint. Les prestations des assureurs en valeur brute ont augmenté de 95 %, alors que le produit intérieur brut n'a progressé que de 51 %. L'objectif de la maîtrise des coûts n'est donc pas réalisé. Comment une loi peut-elle être aussi appréciée, alors qu'elle n'atteint pas un de ses objectifs ?

La réponse est à chercher dans les trois autres objectifs qui, eux, ont bien été atteints : premièrement, la nouvelle loi promettait de combler les lacunes du catalogue de l'assurance de base. C'est fait avec l'intégration des prestations de soins et de soins à domicile. Deuxièmement, la prime individuelle a instauré l'égalité entre hommes et femmes. L'instrument de la réduction des primes a, pour sa part, concrétisé la solidarité entre les personnes aisées et celles qui le sont moins. Et, troisièmement, le libre choix de la caisse d'assurance est désormais garanti. Un assuré qui n'est pas satisfait de sa caisse-maladie peut changer de prestataire en fin d'année selon une procédure simple.

Le libre choix est l'élément central de notre système de santé, très apprécié de la population et confirmé lors de plusieurs votations. Cette liberté est désormais en danger. En effet, nous voterons sur la caisse unique au deuxième semestre de 2014. L'initiative populaire pour une caisse publique d'assurance-maladie entend abolir cette liberté. Le modèle pourtant efficace de l'assurance de base serait remis en question. Une caisse unique menace aussi la liberté de choisir son fournisseur de prestations. À cela s'ajoute que le monopole ainsi créé alourdira la bureaucratie inhérente au système, générant des coûts supplémentaires, qui s'additionnent aux 2 milliard de francs que représentera le passage au nouveau système. Dans ces conditions, le changement de système ne permettra pas d'atteindre le quatrième objectif, celui de la maîtrise des coûts.